

# PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

L'An Deux Mil Vingt-Six, le Vingt-et-un Mars à 10 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de VRED s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre GUYOT, le doyen d'âge, suite à la convocation du 17 Mars 2026 qui lui a été faite à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Quorum : 8

## Présents :

SOQUET Éric, DEPARIS Magali, CLAISE Frédéric, LEROUX Evelyne, BONNET Guy, REY Caroline, MAITTE Yves, HARDY Frédéric, MARLIERE Séverine, PINATON Clément, DUCAMP Séverine, GUYOT Jean-Pierre, HALLANT Dany, RIVIERE Guillaume

Absents : GUISLAIN Chloé (Pouvoir à BONNET Guy)

Secrétaire de séance : Yves MAITTE

La présidence de l'assemblée est prise par le doyen d'âge qui est Monsieur Jean-Pierre GUYOT. Monsieur Jean-Pierre GUYOT procède à l'appel nominal des membres du conseil, il dénombre quatorze conseillers présents et un pouvoir et constate que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales est remplie.

2026-007

## DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne Monsieur Yves MAITTE pour remplir cette fonction.

**APPROBATION A L'UNANIMITE**

2026-008

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026

Le doyen d'âge présente le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 Janvier 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 Janvier 2026.

Suivent les signatures du doyen d'âge et du secrétaire de séance.

**APPROBATION A L'UNANIMITE**

## ELECTION DU MAIRE

Le conseil municipal est ensuite invité à procéder à l'élection du maire, élu au scrutin secret à la majorité absolue.

Le conseil municipal désigne Monsieur Frédéric HARDY et Madame Caroline REY pour assurer les fonctions d'assesseurs.

Monsieur Éric SOQUET est le seul candidat à la fonction de Maire.

Il est procédé ensuite au vote. Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote sous enveloppe dans l'urne. Après dépouillement des bulletins de vote, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- Nombre de bulletins blancs : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

A obtenu :

- Monsieur Éric SOQUET : 13 (treize) voix

Monsieur Éric SOQUET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire de Vred.

Il est procédé ensuite à l'installation du maire avec la remise de l'écharpe par Monsieur Jean-Pierre GUYOT.

La présidence de l'assemblée est prise par Monsieur Éric SOQUET, élu maire.

### 2026-009 **CREATION DE POSTES D'ADJOINTS**

Vu l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de la commune de Vred étant de quinze, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser quatre.

Vu la proposition de Monsieur le Maire de créer quatre postes d'adjoints au maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de créer quatre postes d'adjoints au maire.

Charge Monsieur le Maire de procéder immédiatement à l'élection de ces quatre adjoints au maire.

### **APPROBATION A L'UNANIMITE**

### **ELECTION DES ADJOINTS**

Le maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, avec obligation de parité.

Passé un délai pour le dépôt, auprès du maire des listes de candidats, il est constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire est déposée :

- Mme Magali DEPARIS
- M. Frédéric CLAISE
- Mme Evelyne LEROUX
- M. Guy BONNET

Il est procédé ensuite au vote. Les conseillers sont appelés un par un pour voter. Après dépouillement des bulletins de vote, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- Nombre de bulletins blancs : 2
- Nombre de suffrages exprimés : 13
- Majorité absolue : 7

Ont obtenu 13 (treize) voix et sont nommés adjoints :

- Mme Magali DEPARIS, 1<sup>ère</sup> adjointe
- M. Frédéric CLAISE, 2<sup>ème</sup> adjoint

- Mme Evelyne LEROUX, 3<sup>ème</sup> adjointe
- M. Guy BONNET, 4<sup>ème</sup> adjoint

Il est procédé ensuite à l'installation des adjoints avec la remise des écharpes par Monsieur le Maire Éric SOQUET.

Monsieur le Maire Éric SOQUET fait lecture de la charte de l'élu local.

Puis il conclut par un discours de remerciements et d'engagement envers la population vrédoise.

**FIN DE SEANCE : 11 H 15**

Approuvé le : 4 Août 2026

Signature du Président de séance :



Signature du Secrétaire de séance :

